PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉVÈRE

8 juillet 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Sévère, tenue le 8 juillet 2025 à 20h à l'hôtel de ville, sis au 59 rue Principale.

Présences :

▪ Madame Jacinthe Noël	Mairesse
▪ Monsieur Robert Lessard	Conseiller au poste numéro 1
▪ Monsieur Olivier Lamy	Conseiller au poste numéro 2
▪ Vacant	Conseiller au poste numéro 3
▪ Monsieur Martial Lacerte	Conseiller au poste numéro 4
▪ Madame Myriam Poulin	Conseillère au poste numéro 5
▪ Monsieur Claude Beauclair	Conseiller au poste numéro 6

1. Ouverture

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, déclare la séance ouverte à 20h, le quorum étant atteint. Madame Marie-Andrée Cadorette, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

---

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Suivi de la séance du 3 juin 2025
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juin 2025
5. Adoption de la liste de la correspondance du mois de juin 2025
6. Transmission du rapport financier – avis MAMH
7. Embauche adjointe administrative
8. Embauche concierge

9. Déclaration de compétence transport – MRC de Maskinongé
10. Embauche préventionniste – offres de services
11. Plateforme SAMi – MRC de Maskinongé
12. Suivi cyber-incident : rôle d'évaluation et géo service
13. PIIRL - suivi
14. Cours d'eau Trahan – suivi
15. Évaluation édifices municipaux : SPE Valeur Assurable
16. Demande de prix – fauchage des abords de route
17. Déneigement des édifices municipaux
18. Travaux zone 1 – suivi – rencontre Député
19. Travaux zone 1 – servitude remblais / non-déblais
20. Glissement de terrain 465 Bellechasse – études et prix
21. Installation septique – suivi PUIT
22. Installation septique – lettre aux citoyens
23. SPA Mauricie – programme stérilisation chats errants
24. Écho de Maskinongé - publicité
25. Demande d'appui : Soutien aux clubs FADOQ
26. Demande d'appui – Règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments
27. Circulaire mensuelle
28. Comités - suivi
29. Approbation des comptes soumis
30. Période de questions de l'assistance
31. Félicitations « Bons Coups »
32. Bénévolat
33. Vacances - bureau municipal
34. Fouet voirie
35. Vacances – bibliothèque
36. Radar de vitesse

37. Levée de la séance

117-07-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Appuyé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que décrit ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. Suivi de la séance du 3 juin 2025

Les résolutions ont été exécutées.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juin 2025

118-07-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Appuyé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance du 3 juin 2025, tel que rédigé, considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie du dit procès-verbal ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. Adoption de la liste de la correspondance du mois de juin 2025

119-07-25 Il est proposé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Appuyé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Et résolu :

D'approuver la liste de la correspondance, telle que déposée ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. Transmission du rapport financier – avis MAMH

Madame la mairesse Jacinthe Noël informe les membres du conseil qu'elle a reçu une lettre datée du 27 juin 2025, transmise par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ayant pour objet « Transmission du rapport financier 2023 ».

Elle procède à la lecture publique de ladite lettre, laquelle rappelle à la municipalité son obligation de transmettre son rapport financier annuel et l'enjoint à s'y conformer dans les meilleurs délais.

Madame la mairesse tient à préciser que le bureau comptable responsable du dossier travaille actuellement à la production des états financiers afin qu'ils puissent être transmis dans les plus brefs délais.

7. Embauche adjointe administrative

Considérant que la municipalité doit pourvoir un poste d'adjointe administrative afin de répondre aux besoins organisationnels et opérationnels de l'administration municipale ;

Considérant que madame Nancy Talbot a été retenue pour occuper ce poste à temps partiel, soit trois (3) jours par semaine, avec un horaire variable ;

Considérant que son entrée en fonction est prévue pour le mois de septembre 2025 ;

Considérant que son contrat de travail sera rédigé par la directrice générale, madame Marie-Andrée Cadorette, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur ;

En conséquence :

120-07-25

Il est proposé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy
Appuyé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que la municipalité de Saint-Sévère procède à l'embauche de madame Nancy Talbot à titre d'adjointe administrative selon les conditions salariales prévues à la convention collective en vigueur ;

Que ce poste soit permanent à raison de trois (3) jours par semaine, avec un horaire variable;

Que son contrat de travail soit rédigé par la directrice générale, madame Marie-Andrée Cadorette, selon les normes prévues à la convention collective en vigueur;

Que la directrice générale soit autorisée à signer toute documentation nécessaire pour officialiser cette embauche ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. Embauche concierge

Considérant que la municipalité doit pourvoir un poste de concierge pour assurer l'entretien ménager des édifices municipaux ;

Considérant que monsieur Daniel Johnson a été retenu pour l'embauche à ce poste ;

Considérant qu' il est convenu que monsieur Johnson effectuera de trois (3) à cinq (5) heures de travail par semaine ;

Considérant que les conditions salariales applicables seront celles prévues à la convention collective en vigueur ;

En conséquence :

121-07-25

Il est proposé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Appuyé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que la municipalité de Saint-Sévère procède à l'embauche de monsieur **Daniel Johnson** à titre de concierge pour l'entretien ménager des édifices municipaux;

Que ses tâches soient effectuées à raison de trois (3) à cinq (5) heures par semaine ;

Que sa rémunération soit fixée conformément aux conditions salariales prévues à la convention collective en vigueur ;

Que la directrice générale, madame Marie-Andrée Cadorette, soit autorisée à signer toute documentation nécessaire pour officialiser cette embauche;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. Déclaration de compétence transport – MRC de Maskinongé

Considérant que la MRC de Maskinongé a adopté une résolution d'intention de déclarer sa compétence en matière de transport collectif et adapté ;
En conséquence :

122-07-25

Il est proposé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy
Appuyé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que la municipalité de Saint-Sévère approuve la résolution d'intention de la MRC de Maskinongé visant à déclarer sa compétence en matière de transport collectif et adapté ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. Embauche préventionniste – offres de services

Considérant que la municipalité de Saint-Sévère reconnait avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;

Considérant que la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé désire présenter un projet en mettant en place la fourniture de service d'une ressource en prévention incendie dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité ;

En conséquence :

123-07-25

Il est proposé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy
Appuyé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que le conseil de Saint-Sévère s'engage à participer au partage d'une ressource en prévention incendie;

Que le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

Que le conseil nomme la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

Que le conseil désigne la directrice générale, madame Marie-Andrée Cadorette, pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11. Plateforme SAMi – MRC de Maskinongé

Le présent sujet est annulé.

12. Suivi cyber-incident : rôle d'évaluation et géo service

La directrice générale, madame Marie-Andrée Cadorette, informe le conseil municipal que, dans le cadre du cyber-incident informatique dont a été victime la MRC de Maskinongé, les services utilisés par la municipalité sont désormais pleinement rétablis.

En effet, le rôle d'évaluation est redevenu disponible en ligne le 4 juin dernier et le système Géo service est de nouveau fonctionnel depuis le 17 juin.

Il s'agit donc du retour complet des services essentiels à la municipalité.

13. PIIRL suivi

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, informe le conseil municipal que le rapport du PIIRL (Plan d'intervention en infrastructures routières locales) devait être déposé à la MRC au mois de juin dernier. Elle mentionne que, bien que ce dépôt ait pris un certain délai, le rapport devrait être transmis sous peu à la MRC.

14. Cours d'eau Trahan suivi

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, informe les membres du conseil que, selon les observations de la responsable des cours d'eau de la municipalité, madame Patricia Plante, le cours d'eau Trahan s'est nettoyé naturellement au courant de la dernière année suite à de forts coups d'eau.

L'entretien du cours d'eau, tel que demandé précédemment à la MRC de Maskinongé, ne sera donc plus nécessaire.

Toutefois, des branches devront être coupées au courant des prochains mois afin d'éviter de causer une restriction au libre écoulement de l'eau.

15. Évaluation édifices municipaux : SPE Valeur Assurable

Considérant que la municipalité doit mettre à jour la valeur de remplacement de ses bâtiments et du contenu de l'hôtel de ville et de la bibliothèque afin de s'assurer d'une couverture adéquate auprès de son assureur ;

Considérant que cette démarche est nécessaire notamment à la suite des travaux de rénovation du chalet Dumontier et de l'agrandissement de l'hôtel de ville ;

Considérant que la firme SPE Valeur Assurable a présenté une offre de service au montant de 2 860$ avant taxes pour réaliser ces évaluations ;

En conséquence :

125-07-25

Il est proposé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Appuyé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que la municipalité de Saint-Sévère accepte l'offre de service de la firme SPE Valeur Assurable au montant de 1 420 $ pour l'évaluation des bâtiments municipaux et de 1 440 $ pour l'évaluation du contenu de l'hôtel de ville et de la bibliothèque ;

Que ces évaluations soient réalisées afin d'assurer une couverture adéquate en matière d'assurance, conformément à la valeur réelle de remplacement ;

Que la directrice générale, madame Marie-Andrée Cadorette, soit autorisée à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

16. Demande de prix – fauchage et abords de route

Considérant que la municipalité doit effectuer annuellement le fauchage des abords de route afin d'assurer la sécurité et l'entretien de son réseau routier ;

Considérant que la municipalité souhaite également procéder au débroussaillage des fossés à intervalles réguliers afin de maintenir leur fonctionnalité et leur apparence ;

Considérant que la municipalité avait une entente avec l'entreprise Service Plus GM pour le fauchage des abords de route et que celle-ci est maintenant terminé;

Considérant que la municipalité est satisfaite des services rendus par l'entreprise et souhaite lui demander un prix pour une nouvelle entente d'une durée de trois (3) ans ;

En conséquence :

126-07-25

Il est proposé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Appuyé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que la municipalité de Saint-Sévère demande un prix à l'entreprise Service Plus GM pour la réalisation du fauchage annuel des abords de route pour une durée de trois (3) ans ;

Que l'entente inclue également le débroussaillage des fossés à réaliser lors de la première et de la troisième année ;

Que la directrice générale, madame Marie-Andrée Cadorette, soit autorisée à entreprendre les démarches nécessaires pour donner suite à la présente résolution ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

17. Déneigement des édifices municipaux

Considérant qu'un seul entrepreneur a transmis un prix pour le déneigement des stationnements des édifices municipaux pour la saison 2025-2026 dans les délais prévus :

- Ferme Damie : 7 473.38 $ taxes incluses

Considérant que cette offre est jugée conforme aux exigences de la municipalité ;

En conséquence :

127-07-25 Il est proposé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Appuyé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'accepter l'offre de Ferme Damie pour le déneigement des stationnements des édifices municipaux pour la saison 2025-2026 au montant de 6 500.00$ avant taxes pour un total de 7 473.38$ taxes incluses ;

Que le paiement soit fait en 2 versements, soit le 1er décembre 2025 au montant de 3 736.69$ et le 1er février 2026 au montant de 3 736.69$;

Que les paiements en soient autorisés et ratifiés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

18. Travaux zone 1 – suivi – rencontre député

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, informe les membres du conseil que, suite à une proposition du conseiller monsieur Martial Lacerte, une rencontre avait été sollicitée auprès du député Simon Allaire afin de présenter la situation de la municipalité relativement à la zone 1 du glissement de terrain. L'objectif de cette rencontre était de solliciter un appui financier supplémentaire pour soutenir la municipalité dans ce dossier.

Toutefois, la rencontre n'a pas eu lieu puisque le député a indiqué qu'aucune enveloppe budgétaire n'était disponible pour venir en aide à la municipalité à cet égard.

19. Travaux zone 1 – servitude de remblais/ non-déblais

Considérant que des travaux importants ont été réalisés dans le secteur du 470, rang Bellechasse, à la suite du glissement de terrain survenu à l'automne 2023;

Considérant que la municipalité souhaite assurer la protection à long terme tant de ses intérêts que de ceux du citoyen concerné ;

Considérant que l'établissement d'une servitude de remblais/non-déblais constitue une mesure appropriée afin de garantir la stabilité des lieux et la sécurité des infrastructures ;

En conséquence :

128-07-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Appuyé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que la municipalité mandate son procureur afin de préparer un projet de servitude de remblais/non-déblais visant à protéger la municipalité et le citoyen concerné à la suite des travaux effectués ;

Que ladite servitude soit soumise à l'approbation du conseil municipal et du citoyen concerné ;

Que cette servitude, une fois approuvée, soit dûment notariée afin d'en assurer la validité ;

Que la directrice générale et la mairesse soient autorisées à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20. Glissement de terrain 465 Bellechasse – études et prix

Considérant que la municipalité a demandé des prix pour la réalisation d'une étude géotechnique, d'une étude environnementale de site de phase 1 ainsi qu'une caractérisation écologique dans le cadre du projet de stabilisation du talus situé devant le 465, rang Bellechasse;

Considérant que deux propositions ont été reçues, soit de la firme ENGLOBE et de la firme ARTELIA, mais que les coûts soumis sont jugés trop élevés par la municipalité;

Considérant que la municipalité préfère reporter sa demande au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2026, afin de disposer de plus de temps pour obtenir les études nécessaires dans un contexte moins urgent, et possiblement à des coûts plus raisonnables;

Considérant que la municipalité doit attendre le dépôt de son rapport financier avant d'être admissible à un nouveau PAVL, et que ce dépôt est prévu au courant de l'automne 2025;

Considérant que la date limite pour déposer une demande au PAVL 2025 est fixée en septembre, ce qui ne permet pas à la municipalité d'y participer cette année;

Considérant que la municipalité souhaite tout de même poursuivre ses démarches au cours de la prochaine année afin d'obtenir de nouveaux prix pour la réalisation des études, dans l'objectif d'être prête à déposer une demande à l'automne 2026;

En conséquence :

Il est proposé par : madame la conseillère Myriam Poulin

129-07-25 Appuyé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que le conseil municipal reporte sa demande au PAVL 2026 pour le projet de stabilisation du talus situé devant le 465, rang Bellechasse, tout en poursuivant ses démarches au cours de la prochaine année afin de faire réaliser les études nécessaires pour déposer une demande complète à l'automne prochain :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

21. Installation septique – suivi PUIT

Madame Cadorette, directrice générale de la municipalité, résume aux membres du conseil les derniers échanges téléphoniques qu'elle a eus avec le ministère en lien avec le programme PUIT.

22. Installation septique – lettre aux citoyens

Considérant que le Programme PUIT permet d'offrir une aide financière aux citoyens admissibles pour la mise aux normes de leurs installations septiques;

Considérant que la municipalité doit démontrer un intérêt minimal de 25 participants pour être admissible au programme;

Considérant que le conseil souhaite vérifier l'intérêt réel de la population envers une éventuelle deuxième mouture du programme PUIT, advenant son retour l'an prochain;

Considérant que la municipalité désire procéder à l'envoi d'un document à chaque résidence afin de sonder les citoyens sur leur intérêt à participer;

En conséquence :

130-07-25 Il est proposé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Appuyé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Et résolu :

Que la directrice générale, madame Marie-Andrée Cadorette, soit mandatée pour préparer une lettre/sondage destinée aux citoyens, laquelle sera distribuée à chaque porte, afin de vérifier l'intérêt de la population pour le Programme PUIT;

Que l'objectif de cette démarche soit de constituer un groupe d'au moins 25 citoyens intéressés, permettant ainsi à la municipalité d'être admissible à une future édition du programme ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

23. SPA Mauricie – programme stérilisation chats errants

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, informe les membres du conseil du nouveau programme de la SPA Mauricie intitulé « capture-stérilisation-relâche». Elle précise que ce programme, qui vise la gestion éthique et durable des populations félines, sera déployé sur le territoire de la municipalité au cours des prochains mois.

24. Écho de Maskinongé - publicité

Madame la mairesse informe les membres du conseil qu'une publicité paraîtra au cours du mois de juillet dans l'Écho de Maskinongé. Cette publicité, offerte gracieusement à la municipalité par l'Écho, vise à faire connaître Saint-Sévère ainsi que les services qu'elle offre à la population de la MRC de Maskinongé. L'édition en question sera distribuée à l'ensemble des résidences du territoire de la MRC.

25. Demande d'appui : Soutien aux clubs FADOQ

Considérant que la municipalité de Saint-Sévère souhaite exprimer son appui officiel au projet déposé dans le cadre de la démarche Québec ami des aînés (QADA), ayant pour objectif de renforcer la participation sociale et citoyenne des aînés et de soutenir activement les clubs FADOQ de notre territoire ;

Considérant que ces clubs sont des piliers de la vie communautaire et qu'ils permettent aux aînés de tisser des liens sociaux , de rester actifs, et de contribuer à la vitalité locale ;

Considérant que les tâches administratives qui sont imposées aux clubs FADOQ mettent en péril leur mission ;

Considérant que l'ajout d'une ressource de soutien permettrait d'assurer la continuité de leurs actions et d'en favoriser la diversification ;

En conséquence :

131-07-25

Il est proposé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Appuyé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que ce projet d'ajout d'une ressource s'inscrit dans la volonté de la municipalité de répondre concrètement aux besoins de sa population aînée en soutenant les organismes qui œuvrent quotidiennement pour améliorer leur qualité de vie ;

Que la municipalité de Saint-Sévère est fière de soutenir cette initiative et souhaite vivement sa réalisation ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

26. Demande d'appui -Règlement fédéral

Considérant que le règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (DORS/2008-120);

Considérant que l'interdiction d'utiliser à une vitesse supérieure à 10km/h un bâtiment à propulsion mécanique ou à propulsion électrique à 30m ou moins de la rive n'est pas applicable au Québec ;

Considérant que le rapport de CCE, partie 2;

Considérant qu'il y a plusieurs types de plaisanciers en plus des baigneurs sur les lacs du territoire de la Mauricie ;

Considérant que plusieurs lacs sont une source d'alimentation en eau potable ;

Considérant que cette interdiction permettrait d'accroitre la sécurité des usagers à proximité des rives et la protection des berges ;

En conséquence :

132-07-25

Il est proposé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy
Appuyé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que la municipalité de Saint-Sévère demande au gouvernement fédéral de modifier le règlement fédéral sur les restrictions à l'utilisation des bâtiments (DORS/2008-120) afin que l'interdiction d'utiliser à une vitesse supérieure à 10 km/h un bâtiment à propulsion mécanique ou à propulsion électrique à 30m ou moins de la rive soit applicable au Québec ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

27. Circulaire mensuelle

Les membres du conseil discutent des différents points qu'ils souhaitent inclure dans la circulaire mensuelle, à savoir :

- Cadets biblio
- Location salle
- Horaire été bureau
- Sortie aux Aigles
- Finissants
- Horaire biblio

28. Comités - suivi

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, demande aux responsables des différents comités de la municipalité d'effectuer un suivi auprès du conseil.

Comité des loisirs : Monsieur le conseiller Olivier Lamy effectue un retour sur la fête de la Saint-Jean Baptiste qui s'est bien déroulée. Il mentionne que la sortie aux Aigles aura lieu le 30 août prochain.

Comité familles/aînés : Monsieur le conseiller Robert Lessard informe les membres du conseil de l'existence du programme circonflexe. Ce programme pourrait être intéressant pour l'obtention de matériel de Pickleball.

Monsieur Lessard amène également le sujet de *la chaise des générations* qui est un projet qui semble intéressant et qui a été réalisé (entre autres) dans la municipalité de Saint-Élie de Caxton.

29. Approbation des comptes soumis

133-07-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Appuyé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Et résolu :

D'autoriser le paiement des comptes suivants :

Comptes à payer	68 060.54 $
Déboursés directs	- $
Salaires (10-11)	15 276.69 $
Total	83 337.23 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30. Période de questions

Aucune question.

31. Félicitations « Bons coups »

Les membres du conseil discutent des « Bons coups » qu'ils souhaitent souligner, à savoir :

Le comité des loisirs pour l'organisation et la gestion de la fête nationale.

Les finissants et finissantes du primaire et du secondaire pour leurs accomplissements.

32. Bénévolat

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, présente aux membres du conseil un projet mis en place par la MRC de Maskinongé ayant pour objectif de mettre en valeur des bénévoles de son territoire. La MRC invite les municipalités à soumettre des noms de citoyens ou citoyennes qui s'impliquent activement dans leur

communauté et qui représentent une source d'inspiration. L'objectif est de mettre en lumière de 6 à 8 ambassadeurs du territoire.

À cet effet, madame la mairesse propose au conseil de retenir la candidature de madame Évelyne Gélinas, en reconnaissance de l'ensemble du bénévolat qu'elle effectue de manière constante depuis plusieurs années, tant au sein de la Fondation de l'école Yamachiche St-Léon que du comité des loisirs de Saint-Sévère.

33. Vacances - bureau municipal

Madame la mairesse informe les membres du conseil que le bureau municipal sera fermé durant la période des vacances de la construction, en raison des vacances estivales de la directrice générale.

34. Fouet voirie

Considérant que l'équipement de type fouet (taille-bordure) utilisé pour effectuer le désherbage dans la municipalité, notamment au pied des glissières de sécurité, est brisé et ne peut plus être utilisé;

Considérant que cet équipement est essentiel afin que le responsable des travaux publics puisse réaliser adéquatement l'entretien des espaces publics et assurer la sécurité et la visibilité le long des routes;

Considérant que l'employé responsable a procédé à des démarches afin d'obtenir des prix pour le remplacement de l'équipement;

Considérant que le coût d'acquisition d'un nouveau fouet (taille-bordure) est évalué à 700 $;

En conséquence :

134-07-25

Il est proposé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Appuyé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que le conseil municipal de Saint-Sévère autorise l'achat d'un nouveau fouet (taille-bordure) au montant de 700 $, afin de permettre au responsable des travaux publics d'accomplir ses tâches de manière efficace et sécuritaire;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

35. Vacances - bibliothèque

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, informe les membres du conseil que la bibliothèque sera fermée le premier samedi du mois d'août, puisqu'aucun citoyen ne s'y est présenté lors de l'ouverture en juillet. Le service reprendra normalement le premier samedi du mois de septembre.

36. Radar de vitesse

Monsieur le conseiller Martial Lacerte informe les membres du conseil que le radar de vitesse installé à proximité de l'entreprise Passion Lavande ne fonctionne pas et qu'il serait souhaitable que l'employé municipal vérifie la situation. Il mentionne également que le radar installé à l'entrée du village depuis plusieurs mois devrait être déplacé. Après discussion, le conseil décide de le repositionner sur le rang Bellechasse pour les prochaines semaines.

37. Levée de la séance

135-07-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Appuyé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair

Que la présente séance soit levée à 21h28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

_____	_____
Jacinthe Noël	Marie-Andrée Cadorette
Mairesse	Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Jacinthe Noël, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.